

# L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL.

## AVIS

Afin d'assurer un service plus régulier de notre journal aux abonnés de Québec, nous avons décidé d'en confier la distribution aux autorités postales. Nous avons à payer en conséquence  $\frac{1}{2}$  cent par chaque copie délivrée en cette ville, soit annuellement 25 cts par chaque abonné. Pour cette raison, nous sommes forcés de demander aux membres des sociétés de bienfaisance de Québec **\$0.75** par an, au lieu de 50 cts.

## LE ROLE DE JESUS-CHRIST DANS L'HUMANITÉ

(Extrait du discours prononcé le 19 mars 1891, dans la cathédrale de Grenoble, par le R. P. DIDON.)

... Il y a, Messieurs, une troisième aspiration au fond de notre nature. Cette aspiration, vous la connaissez tous.

L'homme qui veut Dieu, qui veut le bien sous les formes que je viens de vous dire, cet homme veut aussi être affranchi de la douleur ; dans ce monde où il est martyr, il veut être consolé et il aspire à l'immortalité, à un bien qui ne finit pas.

Je sais, et vous le savez comme moi,—et c'est une infériorité irrémissible de toutes les doctrines en dehors de celle de Jésus,—

me faire cette objection. Attaquez le Dieu auquel je crois ; mais ne dites pas que je ne sais pas ce qui est au-delà, puisque j'adore Celui qui, descendu d'en haut, est remonté en haut, celui qui, étant mort, est revenu pour me dire ce qui était là-haut.

C'est précisément pour cela que Jésus est le seul entre tous les maîtres religieux, et à plus forte raison entre tous les maîtres philosophiques et scientifiques, le seul qui ait donné à l'homme la puissance d'être consolé et d'être heureux.

Il nous a donné le secret populaire du bonheur, le secret populaire d'être heureux. Et j'ai souvent dit aux hommes qui m'interrogeaient et qui me parlaient de bien des choses inutiles, je leur ai dit : Mais au fond il n'y a qu'une chose qui nous appartienne, grâce à Jésus. Nous ne répondons pas de notre santé, ni de notre intelligence, ni même de notre vertu ;— nous avons nos faiblesses et nos infirmités ;— nous ne répondons de rien de ce qui nous entoure : mais il y a une chose dont nous pouvons répondre tous, c'est notre bonheur intime.

Voilà quelle est la source vive qui a été offerte à tous les croyants au Christ.

Vous direz : c'est étonnant ! Comment ! Être heureux, cela est au pouvoir de tous ? — Oui, Messieurs, au pouvoir de tous et je vais vous expliquer pourquoi. Être heureux, c'est avoir en soi, dans sa conscience, le bien infini, la bonté infinie, la beauté infinie.

Vous entendez ? Je m'exprime bien ? La vie, la beauté, la bonté, la vérité infinies. Oui !

Or, il y a un homme, un être humain, qui s'appelle Jésus et qui a dit : A tous ceux qui le voudront, à tous ceux qui vien-

fumier, essayant de calmer sa douleur en regardant plus haut.

Mais quelque grande que soit la douleur, quand on croit en Jésus-Christ,—laissez-moi vous en rendre témoignage,—on peut trouver à la douleur effrayante, fût-elle immense comme l'Océan, vaste comme les abîmes, on peut trouver un remède ; car dans la douleur la plus effrayante et dans l'âme la plus accablée, Dieu peut descendre et donner à l'homme ce que Dieu seul peut donner.....

Les abonnés qui ont changé de domicile au premier de mai, sont priés de nous donner immédiatement leur nouvelle adresse.

## LA REPRÉSENTATION DES INTERETS

(De La Voix de l'Ouvrier, Bruxelles)

Le droit de suffrage ne date pas d'hier en Belgique. Le suffrage universel lui-même était pratiqué par nos ancêtres. Seulement, ils en avaient une conception bien différente de la nôtre.

Dès avant le XV<sup>e</sup> siècle, dans toutes nos cités, chaque citoyen — le plus humble comme le plus riche, le moins éclairé comme le plus savant — participait à la désignation de ceux qui devaient, au nom et dans l'intérêt de la collectivité, gérer les affaires publiques.

Dans les corps délibérants, la noblesse et le clergé avaient, comme ordres, leur repré-

suffrage égalitaire ! Sinon, les ouvriers eussent partout éliminé les patrons des conseils à créer : le capital y eût à peine compté quelques rares mandataires, tandis que le travail y eût été maître souverain et absolu. Le nombre des sièges à conférer fut divisé, moitié de ceux-ci fut attribuée aux ouvriers, moitié aux patrons. De la sorte, la force ne prime point le droit.

Ce qui est bon pour les conseils de prud'hommes et les conseils de l'industrie et du travail, ne l'est-il plus quand il s'agit des corps politiques ?

Est-ce que la représentation des intérêts sociaux, pratiquée partout avant 1789, ne sert pas encore actuellement de base à l'assemblée communale, à Brème, à Hambourg, en Prusse ; à l'assemblée provinciale, dans le grand-duché de Bade, en Bavière, en Saxe, en Prusse et en Russie ? au Sénat, en Italie, en Espagne, en Portugal ; au Parlement lui-même, en Finlande, en Roumanie et en Autriche ?

Serait-il si malaisé de diviser le corps électoral par catégories d'intérêts ? C'est ce que demandent, dans le parti catholique, M. Helleputte, dans le parti indépendant, M. de Borchgrave, dans le parti libéral, MM. Buls, Arnould, Goblet, Vanderkindere, Prins.

Ne pourrait-on créer un *colège du travail* (comprenant les salariés vivant du travail de leurs mains), un *colège du capital* (comprenant les propriétaires, les agriculteurs, les commerçants, les industriels, les financiers), enfin un *colège des sciences, des arts et des lettres* ? Et même, faisant un pas de plus, ne pourrait-on permettre, dans chacune de ces trois grandes catégories d'électeurs, à tout groupe suffisamment important d'avoir sa part proportionnelle à son importance, des députés et des conseillers à élire ?